

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 09-2019**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2019

**Boucllement du préavis N° 04-2015
Conservation des ouvrages d'art – Phase 1**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil de la fin du projet susmentionné et de la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement engagé pour sa réalisation.

Pour rappel, en date du 11 mars 2015, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 605'000.00 TTC destiné à réaliser des études et des travaux sur une première série d'ouvrages jugés prioritaires.

L'ensemble des prestations a été exécuté conformément aux attentes et à la satisfaction de la Municipalité, hormis la réalisation des travaux sur le voûtage de la Paudèze situé au ch. de la Gravière, dont le montant a été reporté dans le préavis N° 08-2018 « Conservation des ouvrages d'art – Phase 2 ».

Le décompte final des dépenses s'élève à CHF 575'522.10 TTC, ce qui représente une non-dépense de CHF 29'477.90 TTC.

Il est à noter qu'une recette de CHF 54'869.00 TTC provenant de la contribution fédérale pour le projet d'assainissement de la passerelle Verdaine, inscrit au PALM (Projet d'agglomération Lausanne - Morges), est à déduire de la dépense à amortir.

Le montant dépensé sera amorti à partir du 1^{er} janvier 2020, selon les modalités décrites dans les conclusions du préavis.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 11 septembre 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner